

Séance  
extraordinaire  
du 19  
décembre  
2011 à  
20h15

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL DE LA  
VILLE DE MONT-JOLI TENUE LE DIX-NEUVIÈME (19<sup>ème</sup>) JOUR DE  
DÉCEMBRE DEUX MIL ONZE (2011) À COMPTER DE 20H15 À LA  
SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-VILLE A MONT-JOLI.**

Sont présents :

M. Jean Bélanger, maire  
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1,  
M. Normand Gagnon, conseiller du district 2,  
Mme Kédina Fleury-Samson, conseillère du district 3,  
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4,  
M. Marcel Dubé, conseiller du district 5,  
M. Denis Dubé, conseiller du district 6.

Treize (13) contribuables assistent à la séance alors que cinq (5) membres du personnel cadre de la Ville, soient messieurs Joël Harrison, directeur général et greffier adjoint, Steve Corneau, directeur des finances et trésorier, Léo Caron, directeur des ressources humaines, du développement économique et de l'urbanisme, Vincent Dubé, directeur du service incendie ainsi que Yves Sénéchal, directeur des communications et greffier, y prennent part.

Sont également présents, madame Sonia Lévesque, du Journal L'Information, ainsi que messieurs Roger Boudreau, du Journal L'Avantage, Daniel Ménard et Stéphane Gagné, de la Télévision de La Mitis.

**11.12.658**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET  
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE  
CONVOCATION**

Monsieur le maire, Jean Bélanger, préside la séance et les personnes présentes reconnaissent avoir été convoquées selon les dispositions de la Loi. Le directeur des communications et greffier rédige le procès-verbal. Tous forment le corps complet du conseil municipal.

**11.12.659**

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par la conseillère Kédina Fleury-Samson appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

**MOMENT DE RÉFLEXION**

1. Ouverture de la séance par Monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.
3. Présentation et adoption des prévisions budgétaires 2011.
4. Adoption du règlement 2011-1272 ayant pour objet d'adopter les prévisions budgétaires et fixant le taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année financière 2012.
5. Période de questions.

6. Clôture et levée de l'assemblée.

*Monsieur le maire présente le budget 2012 de la Ville de Mont-Joli.*

**LE BUDGET 2012 :**

**POURSUITE DES INVESTISSEMENTS EN INFRASTRUCTURES**

Partout au Québec, voire en Amérique du Nord, les finances des administrations municipales subissent de fortes pressions en raison des faibles rendements qui affectent les régimes de retraites causant des déficits actuariels majeurs. La Ville de Mont-Joli n'échappe pas à ce contexte et c'est une somme de 170 000 \$ qu'elle devra octroyer à titre de contribution additionnelle au déficit du régime pour 2012. Cette somme représente l'équivalent de 5 ¢ du 100 \$ d'évaluation. Ajoutons que 2012 s'amorcera sur une majoration de 1% de la TVQ décrétée par le gouvernement du Québec qui imposera ainsi une charge supplémentaire de 70 000 \$ pour le seul budget d'opérations. Ce montant équivaut à 2 ¢ de taxes foncières. C'est donc dire que, n'eût été de ces deux (2) éléments, le conseil aurait pu consacrer ces crédits à la réalisation de divers projets ou encore diminuer le taux de la taxe. Parvenir à élaborer un budget limitant la progression de la contribution des citoyens à la moitié de l'indice des prix à la consommation a exigé beaucoup de rigueur. Il a fallu faire des choix parfois difficiles.

Le budget de Mont-Joli atteint donc 10 919 760 \$ pour l'exercice financier 2012, en hausse de 5,1%. Le conseil municipal a très légèrement augmenté sa taxe foncière générale la portant de 1,28 \$ le 100 dollars d'évaluation à 1,31 \$. Il s'agit d'une augmentation de 1,53% au moment où, selon Statistiques Canada, l'inflation atteignait 2,9% au Canada et 3,3% au Québec pour la période d'octobre 2010 à octobre 2011. Il est important de souligner que la dette de la Ville est demeurée stable à 11 428 000 \$. Une somme de 1 014 175 \$ a été versée en remboursement de capital sur cette dette au cours de l'année 2011.

Les tarifs d'aqueduc à 208 \$, d'égouts à 104 \$, et de cueillette, transport et tri des matières résiduelles et recyclables à 186 \$ demeurent les mêmes pour une 3<sup>ème</sup> année consécutive.

Le programme de crédit de taxes foncières applicable aux nouvelles constructions, tant domiciliaires que commerciales, s'est avéré efficace et continue de l'être. En effet, les bénéficiaires de cette mesure en profitent pendant une certaine période au terme de laquelle ils participent à l'effort fiscal collectif. Ainsi, en 2012, c'est un montant de 213 500 \$ que la Ville percevra en revenus additionnels de ces nouveaux contribuables. Cela signifie également que les investissements consentis par la Ville ainsi que par la communauté d'affaires au site d'arrivée de l'autoroute 20 portent déjà fruits tout comme l'arrivée de nouveaux résidents.

Au chapitre des dépenses, la tendance lourde voulant que le prix de l'essence s'accroisse nous a incités à prévoir une somme additionnelle de 25 000 \$ afin d'éviter un éventuel surpassement du budget octroyé à cet effet.

Par ailleurs, la Ville de Mont-Joli maintient son orientation à la fois familiale et environnementale consistant à verser aux usagers de couches lavables un montant forfaitaire sur présentation d'une preuve d'achat d'un ensemble de couches. L'an dernier, avec l'appui de la Fondation environnementale de IGA, nous avons offert des barils de récupération d'eau de pluie qui ont permis de déconnecter les gouttières des drains de pluie ce qui favorise le désengorgement du réseau d'égout sanitaire. La

mesure s'est avérée efficace de sorte que la Ville entend répéter l'expérience en 2012.

Au cours de l'exercice 2012, Mont-Joli se conformera aux exigences du gouvernement du Québec et procédera à la mise aux normes de son usine de traitement. Il s'agit d'un projet de 1,5 M \$ qui sera financé en totalité par le remboursement de la taxe d'accise ou taxe sur l'essence. Le prolongement des infrastructures pour les résidents de l'ancien St-Jean-Baptiste vers St-Joseph, dans les limites de la Ville, réalisé conjointement avec cette municipalité et le Ministère des Transports du Québec (MTQ), projet entrepris à l'automne 2011, sera complété dès le printemps prochain.

Le développement domiciliaire du Croissant de la Pente Douce, dans le secteur de la rue Gendron, se poursuivra en 2012. Il reste à procéder à la pose de revêtement bitumineux, à installer l'éclairage et à mettre les bordures en place. Les infrastructures de services et la rue seront prêtes à accueillir les nouvelles constructions. Rappelons que quinze (15) terrains deviendront disponibles dans un environnement attrayant en vertu de ce partenariat entre un promoteur privé et la Ville.

La préparation du budget pose chaque année le défi de répondre aux nombreuses attentes tout en respectant la disponibilité des ressources. Le budget 2012 de la Ville de Mont-Joli s'inscrit dans la continuité en ce sens qu'il contient des mesures témoignant de l'importance accordée aux infrastructures d'aqueduc, d'égout et de voirie. Nous nous efforçons de maintenir un équilibre entre les missions qui incombent à la Ville. La tâche n'est pas simple mais elle est stimulante.

Notre objectif demeure le développement de notre ville et l'amélioration de la qualité de vie de ses résidents.

## **11.12.660 PRÉSENTATION ET ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2012**

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte les prévisions budgétaires 2012 et celles-ci se présentent ainsi :

### **SOMMAIRE**

### **BUDGET 2012**

#### **ACTIVITES FINANCIERES**

##### **Revenus**

Taxes	7 109 835
Paiement tenant lieu de taxes	2 153 850
Autres revenus de sources locales	887 405
Transferts	768 670
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b><u>10 919 760 \$</u></b>

##### **Dépenses de fonctionnement**

Administration générale	1 592 924
Sécurité publique	1 156 784
Transport	2 014 751
Hygiène du milieu	2 170 345
Santé et bien-être	50 000
Aménagement, urbanisme et développement	733 447
Loisirs et culture	1 680 299
Frais de financement	662 520

<b>TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>10 061 070 \$</b>
---	----------------------

**Autres activités financières**

Remboursement de la dette à long terme	876 775
--	---------

<b>TOTAL DES AUTRES ACTIVITES FINANCIERES</b>	<b>876 775</b>
---	----------------

**Affectations et autres**

Activités d'investissement	-125 250
----------------------------	----------

Surplus accumulé affecté	240 335
--------------------------	---------

Virement au fonds de roulement	-97 000
--------------------------------	---------

<b>TOTAL DES AFFECTATIONS</b>	<b>18 085</b>
-------------------------------	---------------

<b>TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT, DES AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES MOINS LES AFFECTATIONS</b>	<b><u>10 919 760 \$</u></b>
--	-----------------------------

<b>TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT, DES AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES MOINS LES AFFECTATIONS</b>	<b><u>10 919 760 \$</u></b>
--	-----------------------------

**ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT**

**Sources de financement**

Transferts conditionnels	2 450 500
--------------------------	-----------

Taxes	101 000
-------	---------

Fonds de roulement	179 500
--------------------	---------

Surplus affecté	12 000
-----------------	--------

Emprunt	860 000
---------	---------

<b>TOTAL</b>	<b><u>3 603 000 \$</u></b>
--------------	----------------------------

**Dépenses d'investissement**

Administration générale	5 000
-------------------------	-------

Sécurité publique	719 500
-------------------	---------

Transport	89 500
-----------	--------

Hygiène du milieu	1 865 000
-------------------	-----------

Aménagement, urbanisme et développement	25 000
---	--------

Loisirs et culture	899 000
--------------------	---------

<b>TOTAL</b>	<b><u>3 603 000 \$</u></b>
--------------	----------------------------

**11.12.661** ADOPTION DU RÈGLEMENT 2011-1272 ADOPTANT LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET FIXANT LES TAUX DE TAXATION ET DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2012

Il est proposé par la conseillère Kédina Fleury-Samson appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le règlement 2011-1272 établissant les prévisions budgétaires et fixant le taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année financière 2012 à la Ville de Mont-Joli dont dispense de lecture a été donnée lors de la présentation de l'avis de motion du 5 décembre 2011.

**11.12.662 PÉRIODE DE QUESTIONS**

*Aucune question n'a été posée*

**VŒUX DE NOËL ET DU JOUR DE L'AN**

Au nom de mes collègues du conseil de même qu'en celui de chacun des membres de l'équipe de direction et du personnel de la Ville, je désire offrir à la population de Mont-Joli nos vœux de circonstances en cette période des Fêtes. Que chacune et chacun de nous bénéficie de la santé, de la sérénité et du bonheur.

Ne manquons pas de profiter de cette pause dans un rythme de vie souvent trop intense pour partager de précieux instants avec nos proches et nos amis.

Joyeux Noël et Bonne Année!

**11.12.663 CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.**

L'ordre du jour étant épuisé à 20 h 28, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Jean Bélanger,  
Maire

Yves Sénéchal,  
Greffier

